

## Annexe 3 - Description du système informatique de production

Extrait du compte rendu de la réunion du CETAF au CTI-SUD à Toulouse effectué par Mireille Pellicer

Les documents projetés lors de la réunion sont disponibles sur l'intranet de la Cnamts (Mediam), à la rubrique Systèmes d'Information (en particulier la Cartographie applicative).

D'autres informations sont disponibles sur le site, ainsi que sur le site de l'Assurance Maladie : [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

### **Prise en compte des données :**

Les données de l'assurance maladie sont intégrées dans les systèmes d'informations selon deux modalités :

- Une saisie « à la source » : saisie externe à l'assurance maladie, directement par le professionnel de santé, par la création d'une Feuille de Soins Electronique (FSE) ;
- Une saisie des feuilles de soins papier. Cette saisie est soit réalisée manuellement par les techniciens de l'assurance maladie sur le système informatique « PROGRES Prestations en Nature » (saisie centralisée ou non selon les caisses) ; soit par scannérisation des feuilles de soins. Dans ce cas, les scanners sont situés dans les CPAM ou mutualisés entre caisses. Au niveau de la région Midi-Pyrénées, il existe une plateforme régionale de scannérisation.

Actuellement, au niveau national, plus de 70 % des données sont saisies à la source (80 % pour la région Midi-Pyrénées).

En plus de cette fonction « Prestations en Nature », le système PROGRES sert également :

- à gérer le référentiel assurés / bénéficiaires ;
- à gérer le remboursement des indemnités journalières.

### **Traitement des flux :**

Le moteur essentiel du traitement de ces flux est le système IRIS.

Les bases IRIS permettent aux administrateurs des CPAM de donner lieu à tarification : fonctions d'ordonnancement (ordre de payer) et de contrôle.

Un certain nombre de vérifications automatiques sont effectuées par rapport aux référentiels : sur les bénéficiaires (vérifications d'identité, de droits...), sur les professionnels de santé (droit d'exercer...), sur les nomenclatures.

Ces vérifications donnent lieu :

- soit à un rejet, qui entraîne la correction des données erronées par les administratifs ou un retour vers le professionnel de santé ;
- soit à acceptation, ce qui entraîne :
  - Ordonnancement par le directeur de la caisse ;
  - Contrôle par l'agent comptable.

Ce traitement aboutit au final au paiement de l'assuré ou du professionnel de santé dans le cas du tiers payant.

Il donne également lieu à restitution (décomptes) auprès des assurés et des professionnels de santé.

Un sous-produit d'IRIS envoie les informations aux organismes complémentaires (ce qui évite à l'assuré d'envoyer son décompte).

Enfin, IRIS alimente les bases historiques (archives) des centres de production : bases MIAM (Machines Informatiques de l'Assurance Maladie), récemment enrichies d'un certain nombre d'informations sur la gestion des organismes (délais, qualité, organisation) et renommées ERASME.

Ces bases sont alimentées quotidiennement pour ce qui est des consommations de soins.

### **Les référentiels :**

#### Etablissements sanitaires et sociaux :

Il s'agit du fichier ETANAT (ETAbissements NATionaux) hébergé au niveau national par le CENTI (Centre National de Traitement Informatique) d'Evreux. Il est alimenté par le fichier FINESS détenu par les CRAM.

### Professionnels de santé :

Le FINPS (Fichier National des Professionnels de Santé) est une émanation du fichier ADELI et du fichier GIP-CPS qui permet l'attribution des cartes des professionnels de santé. Ce FINPS est hébergé par le CEN (Centre d'Exploitation National) situé à Valenciennes.

### Assurés :

Au niveau national, le Fichier d'Identification des Assurés et Bénéficiaires, appelé actuellement « Fichier Index », permet de router un certain nombre de flux vers des partenaires extérieurs. Il est en relation avec le RNIAM. Il permet d'éviter les doublons (en cas de changement de caisse ou de régime notamment). Ce fichier index est également hébergé par le CEN. Il ne sert pas à la tarification. NB : en cas de changements de régimes, le RNIAM contient des informations sur les deux derniers régimes et caisses de rattachement (organisme « cédant » et organisme « prenant »), mais pas d'historique.

Au niveau régional, le référentiel des assurés est la BDO (Base de Données Opérante) Famille. Elle est alimentée par la saisie, faite par les techniciens des caisses sur le système PROGRES, des mises à jour concernant les assurés. En cas de nouvelle affiliation, des échanges avec la DSINDS (RNIAM) permettent de vérifier la certification de l'individu.

A terme (horizon 2006-2007) est prévu la mise en place du Référentiel Individus qui sera indexé non plus sur l'ouvreur de droit mais sur le bénéficiaire.

NB : A terme, le CEN hébergera tous les référentiels.

### **Remontée des données des CTI régionaux vers le SNIIRAM :**

Il existe actuellement 9 CTI sur le territoire national (mais leur nombre continuera probablement de diminuer dans les années qui viennent).

Les CTI assurent :

- L'exploitation de la production ;
- Le support technique aux CPAM ;
- La gestion des données (mais celles-ci ne leur appartiennent pas) ;
- La transmission des informations aux organismes complémentaires ;
- L'alimentation d'ERASME (bases concernant le Régime Général, au niveau régional).

Il existe une remontée quotidienne d'informations des CTI vers le SNIIRAM.

Cette remontée se fait selon une Norme d'Echanges Commune (NEC) à tous les régimes.

Avant envoi, le CTI applique FOIN 1 au NIR de l'assuré + date de naissance et sexe du bénéficiaire.

### **Erasme / Hippocrate :**

Erasme est un environnement relationnel. Cette base est constituée par un ensemble de tables, relatives à un certain nombre de données. Mais ce n'est pas une base qui « vit » : personne ne peut saisir des données dans Erasme « en temps réel ». Son alimentation se fait uniquement par extraction d'autres applications. Les différents référentiels sont copiés dans Erasme (mis à disposition pour les utilisateurs).

L'alimentation d'Erasm e se fait selon une périodicité différente en fonction des données :

- consommations de soins : alimentation quotidienne à partir d'extractions d'IRIS ;
- assurés : extractions hebdomadaires de la BDO famille ;
- établissements : extractions mensuelles du fichier ETANAT ;
- professionnels de santé : extractions mensuelles du fichier des professionnels de santé. NB : Chaque CTI fait une mise à jour de son propre fichier des professionnels de santé régional à partir du FINPS. Erasme contient seulement une extraction du fichier régional ;
- codifications : extractions mensuelles, ainsi qu'à chaque mise à jour nationale ;
- données du service médical : extraction mensuelle d'Hippocrate production vers Hippocrate décisionnel ;

NB : Hippocrate décisionnel est une sous partie d'Erasm e. Hippocrate production est une application indépendante, alimentée quotidiennement par les médecins conseils. L'accès aux tables Hippocrate est très sécurisé.

Le dictionnaire des données d'Erasme (dernière version V0.6) est disponible sur Mediam.

Nb : Erasme contient des données relatives à la CMU (fournies par les CAF), et en particulier les raisons d'attribution de la CMU (par exemple, il est indiqué quand les assurés sont bénéficiaires du RMI).

Les données d'Erasme sont conservées pendant 24 mois + le mois en cours.

Les personnels des CPAM, URCAM, DRSM, ELSM ont accès à certaines informations d'Erasme selon leurs habilitations. Un seul et même environnement sert ainsi à la production, au comptable, au décisionnel.

L'accès aux données d'Erasme est possible en fournissant la périodicité des extractions et un programme SQL (les CTI ne font pas de développement). Cette requête SQL peut être la même pour les 9 CTI (noms des vues/tables identiques).

Pour cela, il est nécessaire d'avoir une connaissance parfaite des données (noms des variables) et de SQL. NB : à Tours, au Centre Régional de Formation, il existe une formation sur Erasme. Selon le CTI de Toulouse, les requêtes SQL se font par appariement sur le NIR de préférence.

La demande doit être adressée à la DPI (Direction de la Production Informatique), voire à la DSI (Direction des Systèmes d'Information) ou à la maîtrise d'ouvrage (voir avec Yvon Merlière).

La remontée des données ne se fait pas forcément par Ramage, mais peut se faire par exemple par CFT (logiciel de transfert).